

Madame la Directrice Académique, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois depuis au moins 10 ans, le département du Val-de-Marne, comme nos voisins de Seine-Saint-Denis, ne bénéficiera d'aucun moyen supplémentaire pour les écoles pour la rentrée 2023.

Si le ministère a octroyé une dotation de 65 postes supplémentaires, Monsieur le Recteur de Créteil n'a pas estimé utile d'accorder 1 seul de ces moyens à notre, à votre département.

Si les éléments portés à la connaissance des représentants des personnels ne permettent déjà pas de comprendre ce choix, les prévisions d'effectifs, premier critère mis en avant, nous interpellent.

En effet, alors que les services avaient anticipé une baisse du nombre d'élèves pour la rentrée 2022, le constat effectif est venu indiquer une légère hausse.

Une augmentation cohérente qui s'inscrit dans la dynamique départementale avant les 2 années de crise sanitaire.

Ainsi, prévoir une baisse du nombre d'élèves semble assez aléatoire et n'assurer aucun moyen supplémentaire pour notre département une décision irresponsable.

Dans une période où notre système éducatif est interrogé, dans lequel l'inclusion de tous est inopérante faute de moyens et donc contestée, n'allouer aucun moyen supplémentaires pour les écoles du Val-de-Marne comme de la Seine-Saint-Denis est un choix dangereux et un très mauvais signal adressé par l'Education Nationale à l'attention des personnels et de l'opinion publique.

Ces dernières années, la dotation positive avait ainsi permis de maintenir des moyens supérieurs à la moyenne nationale. Au regard de la concentration des difficultés que nous observons dans notre département et sa densité démographique c'était bien entendu légitime et pour autant insuffisant.

La dégradation des conditions d'enseignements, la fuite en avant des personnels de l'Education Nationale particulièrement dans notre académie et les indicateurs de réussite scolaire ne peuvent qu'étayer ce manque de moyens.

Le projet de carte scolaire que vous nous avez adressé traduit bien cette situation puisque de nombreuses fermetures, fermes comme conditionnelles, sont inscrites dans les documents alors même que dans certaines écoles, les effectifs sont similaires à cette année 2022/2023. Pour ces écoles, quels que soient les arguments avancés sur l'équité, sur les effectifs en dessous des repères etc... ce sera de toute façon, une fermeture, donc un poste d'enseignant en moins, donc des effectifs plus chargés, donc une charge de travail augmentée et un impact négatif sur les conditions d'apprentissage des élèves. Je pense en particulier aux écoles concernées par 2 fermetures.

Car NON, Madame la Directrice Académique, on ne peut demander, et encore moins exiger, aux enseignants, d'atteindre les mêmes objectifs de réussite en diminuant leurs moyens d'agir.

Enfin, ce CSASD se tient hanté par la situation de Saint-Maur. Si le maire, par un vote au conseil municipal, reste le décisionnaire pour valider la fusion d'écoles sur sa commune, le processus est précis, s'appuie sur des étapes qui nécessitent un temps long, au cours duquel l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation sont sollicités, au mieux pour discuter et construire un éventuel projet, au pire pour émettre un avis dans ses prérogatives.

Notre fédération et notamment le SE-Unsa se trouvent et seront aux côtés des équipes enseignantes comme de l'Education Nationale, pour dénoncer la méthode employée par la municipalité de Saint-Maur et agira pour que ce projet soit abandonné ou au moins reporté à l'année prochaine car il n'est absolument pas en l'état, une solution efficace aux difficultés, si difficulté il y a, évoquées par la ville pour justifier cette fusion.

Nous souhaitons rappeler l'élément central d'un projet de fusion, au sein de ce CSASD : la Directrice Académique doit émettre un avis sur la fusion, tout comme l'IEN de circonscription.

Au regard des éléments portés à votre connaissance, en particulier : l'absence de concertation, la brutalité du calendrier, l'opposition totale de l'ensemble des personnels des équipes enseignantes mais surtout aucun élément qui entrevoie une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves des écoles Diderot, pourriez-vous nous confirmer que l'Education Nationale, par voix comme celle de l'Inspectrice de circonscription, émettra un avis défavorable à ce projet de fusion ?

Je conclurai en précisant que pour la première fois, nous demanderons un vote séparé sur la carte scolaire 2023, avec un vote spécifique sur la fusion des écoles Diderot de Saint-Maur-des-Fossés.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, pour les réponses que vous pourrez nous apporter à la fois sur la dotation nulle pour le Val-de-Marne, mais aussi sur la situation des écoles Diderot de Saint-Maur et l'avis que vous émettrez sur ce projet.

Clément PEYROTTE

Bastien DIAZ

Marie STAUBER

Laurent BAYSSIERE

UNSA EDUCATION 94